

Formation

Procéder à la gestion des avancements d'échelon des agents de l'établissement et obtenir la décision d'avancement

AGIRH : Avancement de grade

Programme :

- La définition des règles d'avancement de grade et la mise à jour des tables.
- La sélection des agents à traiter.
- Le calcul des ouvrants droits .
- L'édition du tableau des agents promus.
- La modification des propositions
- La mise à jour des dossiers et l'édition de la décision d'avancement de grade

Public : Tout utilisateur de AGIRH : services de la paie, de la direction des ressources humaines, de la formation, de la médecine du travail, des BRH...

Durée : 1 Jour

Tarif :

- Adhérents SiiH : 246 € nets
- Non adhérents : 306 € HT

Inscription